



CONSEIL DE LA VALLEE
CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

26^{ème} SESSION DU PARLEMENT JEUNESSE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avis de concours

Le Conseil de la Vallée, faisant suite aux propositions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souhaite la participation d'un(e) jeune valdôtain(e) à la 26^{ème} session du Parlement jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, invite à :

OBJECTIF : prendre part à la sélection pour la participation aux travaux de la 26^{ème} session du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

⇒ Le Parlement Jeunesse réunit, chaque année pendant la semaine du congé du Carnaval, près d'une centaine de jeunes qui, dans le cadre d'une simulation parlementaire, tiennent le rôle de députés, de ministres ou de journalistes. Les jeunes parlementaires analysent quatre projets de loi touchant à des problématiques aussi diverses que passionnantes, à savoir :

1. instaurer un système d'orientation professionnelle dans l'enseignement afin de diriger les étudiant.e.s vers la filière qui leur convient le mieux, notamment au travers de tests et de récompenses pour le suivi des parcours appropriés ;
2. protéger la santé mentale des Pégionien.ne.s, en se focalisant principalement sur la jeunesse, par l'élaboration d'une définition précise de ce qu'est la santé mentale et diverses mesures comme le renforcement de l'accès aux soins, la sensibilisation des jeunes, la réduction du temps passé devant les écrans, etc. ;
3. la lutte contre les sectes et l'amélioration de la qualité des organisations religieuses par l'instauration de normes de gouvernance ;
4. assurer la transition climatique de la Pégionie par le biais de mesures comme la sobriété écologique, le protectionnisme, la mobilité durable ou encore la fiscalité verte.

Les valdôtains peuvent y participer grâce à l'Entente liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura. Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante : www.parlementjeunesse.be .

⇒ Les frais de voyage seront à la charge du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, alors que l'hébergement est payé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LIEU ET DATES DES TRAVAUX :

- **Bruxelles, du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023**

CONDITIONS D'ADMISSION :

- être résidant(e) en Vallée d'Aoste;
- au 18 février 2023 être âgé de 18 ans au moins et de 26 ans au plus.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidatures, sous peine d'exclusion, a été fixé pour :

JEUDI 5 JANVIER 2023 à 17h00.

Le dossier doit être présenté selon l'une des modalités suivantes :

- remise en main propre auprès du bureau de l'Archive du Conseil de la Vallée – 1, Place Deffeyes – Aoste (1^{er} étage);
- envoi par Courrier Électronique Ordinaire (PEO) à l'adresse postale institutionnelle archivio@consiglio.vda.it ;
- envoi par Courrier Électronique Certifié (PEC) à l'adresse consiglio.regione.vda@cert.legalmail.it (**Attention** : la boîte du Courrier Électronique Certifié (PEC) du Conseil régional ne reçoit pas d'une boîte de Courrier Électronique Ordinaire (PEO).)

Le dossier doit comprendre :

- la demande de candidature, disponible à l'adresse www.consiglio.vda.it ;
- une lettre de motivation d'une page maximum dans laquelle exposer les raisons pour lesquelles le/la candidat(e) postule et les attentes envers cette expérience ;
- une copie d'un document d'identité (Passeport, Carte d'identité) ;
- éventuel : déclaration certifiant les raisons valables de l'absence à Aoste le jour de l'entretien.

SÉLECTION : la sélection aura lieu au siège du Conseil de la Vallée, 1, place Deffeyes - Aoste (1^{er} étage), le jour :

VENDREDI 13 JANVIER 2023 à 14h30.

Un jury composé par un dirigeant du Conseil régional, un professeur de langue française et un membre de l'Association Conseil des Jeunes Valdôtains, désigné par le conseil d'administration du CJV, examinera les candidats au biais d'un entretien permettant d'évaluer la lettre de motivation et leur expérience dans divers domaines, ainsi que de juger de leur compétence dans l'expression orale, par rapport aux thèmes objet de la simulation parlementaire et aux sujets argumentés dans la lettre de motivation.

Pour les candidats qui, pour des raisons valables, dûment certifiées au moment du dépôt du dossier de candidature, ne peuvent pas être présents à Aoste le vendredi 13 janvier, l'entretien pourra se dérouler sur la plateforme "Zoom" le jour même.

Pour tout renseignement ultérieur, s'adresser à :

Mme Christine PERRIN

Secrétaire Général

1, Place Deffeyes

11100 Aoste

Téléphone : n. 0165 526105

Courriel : archivio@consiglio.vda.it

PEC : consiglio.regione.vda@cert.legalmail.it

LE PRÉSIDENT

Alberto Bertin